RENSEIGNEMENTS POUR LES MAJEURS
CARTE NATIONALE D'IDENTITE / PASSEPORT

- **PRENDRE UN RENDEZ-VOUS SUR INTERNET SUR LE SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX** : cliquer sur la page d'accueil RDV carte d'identité passeport, puis un calendrier s'affiche (les dates en rouge sont complètes, celles en noires ont des disponibilités)
- **FAIRE LA PRE-DEMANDE SUR LE MÊME SITE (suivre les instructions) ou sur https://ants.gouv.fr**

1. Pour toute demande fournir :

- Une photo d'identité conforme datant de moins de 6 mois au dépôt du dossier et en parfait état (ne pas découper les photos, amener la planche complète)
- Pour les passeports 86€ en timbres fiscaux (achat lors de la pré-demande en ligne)

2. Liste des documents à apporter le jour du RDV ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES

Justificatif d'identité accepté :

- Carte nationale d'identité
- Passeport électronique ou biométrique
- Tout autre document avec photo permettant d'identifier le demandeur (carte vitale, permis de conduire, carte professionnelle…)

Justificatif de domicile (impression internet acceptée) :

- Facture de consommation (téléphone portable, box, eau…), échéancier en cours de validité, datant de moins d'un an.

Si demandeur hébergé :

- Une attestation d'hébergement précisant les dates de début d'hébergement
- La copie recto/verso de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Facture de consommation, échéancier en cours de validité, datant de moins d'un an.

CAS PARTICULIERS

Justificatif de nationalité :

- Une copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de 3 mois portant mention de la nationalité
- Décret de naturalisation ou certificat de nationalité française

Autre :

- Déclaration de perte pour les cartes d'identité (cerfa n°14011*02) + 25€ en timbres fiscaux (achat lors de la pré-demande en ligne)
- Jugement de divorce complet et définitif + convention définitive pour le port du nom d'usage de l'ex-époux.
- Acte de décès du conjoint daté de moins de trois mois pour les personnes veuves.
- Acte de mariage daté de moins de 3 mois pour l'ajout du nom d'épouse.